

# Procès-verbal du conseil municipal du 16/02/2024

Qui s'est déroulé à 14h00 à la salle de réunion de la piscine, sous la présidence de M. Jean-Pierre ALIBERT.

Présents : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, AURIOL Daniel, VAYSSETTES Joël, COUGOULE Gilles, GINESTE Christian, PECHOABIERTO Pascal, Mmes CAZOTTES Emmanuelle, LOISEAU Patricia.

Absents : Mme BOHN-COURNUT Marie, Mrs PAULHE Jérémy, MELANO Philippe

Secrétaire de séance : Mr COUGOULE G.

Mr ALIBERT informe le conseil qu'il y a 3 procurations :

Mme BOHN-COURNUT Marie a donné procuration à Mr COUGOULE Gilles

Mr MELANO Philippe a donné procuration à Mr VAYSSETTES Joel

Mr PAULHE Jérémy a donné procuration à Mme CAZOTTES Emmanuelle



## RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2023
- Compte-rendu des Décisions du Maire
- Adressage de la commune : principe et choix du prestataire
- Recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Tarif des cartes postales
- Vente des jeux retirés des aires de jeux
- Avance de trésorerie du budget Eau-Assainissement vers le budget communal
- Financement par la commune des écoles privées sous contrat
- Zones d'accélération des Energies Renouvelables
- Approbation des comptes de gestion 2023
- Vote des comptes administratifs 2023
- Affectation des résultats 2023
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 14h15.

### Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2023

Le conseil est POUR à l'unanimité

### Compte rendu des décisions du Maire

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :**

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 1 du Conseil Municipal de Le Truel en date du 24 novembre 2023,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

**Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :**

- A) Signature de nouveaux contrats d'assurance avec GROUPAMA D'OC à partir du 01/01/2024.

- B) Acceptation de l'indemnité versée par AXA France Vie, concernant la période d'arrêt maladie d'un agent communal.
- C) Sollicitation du versement de la subvention accordée par le SIVOM d'un montant de 378 € pour le garde-corps de la Romiguière, dont les travaux sont terminés.
- D) Signature des Conventions d'honoraire avec Maître BRINGER, avocat – 2 rue Eugène Selles – 12100 MILLAU :
  - Pour engager une procédure en paiement des loyers et charges impayés et de la facture de décontamination à l'encontre d'un ancien locataire de l'appartement de l'école, devant le juge des Contentieux et de la Protection de Millau.
  - Pour engager une procédure en résiliation du bail liant la commune du Truel (d'un appartement ancien presbytère) devant le juge des contentieux et de la Protection à Millau.

#### **Adressage de la commune : principe et choix du prestataire**

Mr Le Maire informe le conseil que les réunions de travail pour le début du nouvel adressage de la commune doivent se mettre en place pour avancer sur le dossier en 2024.

Le SMICA peut aider la commune à réaliser ce travail, avec la commission qui a été désignée sur la base du volontariat.

Le montant facturé par le SMICA pour son accompagnement et expertise est de 2400 euros.

La commission est constituée des personnes suivantes : Mrs ALIBERT Jean-Pierre, VAYSSETTES Joel, PECHOABIERTO Pascal, PAULHE Jérémy, MELANO Philippe, Mmes CAZOTTES Emmanuelle, LOISEAU Patricia.

M. le Maire propose de valider le principe général de l'adressage et de choisir le SMICA comme prestataire.

**Le conseil est POUR à L'unanimité.**

#### **Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Mr Le Maire propose au conseil de prendre une délibération pour l'autoriser à embaucher du personnel en cas de nécessité.

Cela permet d'éviter la convocation d'urgence d'un conseil municipal et de perdre du temps pour mettre en place le remplacement.

**Le conseil est POUR à L'unanimité.**

#### **Tarif des cartes postales**

Mr Le Maire propose au conseil comme évoqué lors de la réunion de travail de mettre en vente à la Mairie, à la Piscine et au camping les cartes postales de la commune.

Le prix de vente proposé est 50 centimes d'euros.

**Le conseil est POUR à L'unanimité.**

#### **Vente des jeux retirés des aires de jeux rénovées**

Les aires de jeux pour enfants ayant été rénovées, des administrés ont contacté M. le Maire afin de se porter acquéreur d'une partie des anciennes structures. M. le Maire propose un prix de vente de 300 € et l'autorisation de procéder à cette vente de gré à gré.

**Le conseil est POUR à L'unanimité.**

#### **Avance de trésorerie du budget Eau-Assainissement vers le budget communal**

Mr Le Maire propose au conseil de faire une avance de trésorerie depuis le budget Eau-Assainissement vers le budget principal afin de pouvoir payer les dernières dépenses.

Le montant transféré sera de 75 000 euros.  
Bien sûr ce montant sera recredité dans un délai maximum de 6 mois.

**Le conseil est POUR à L'unanimité.**

#### **Financement par la commune des écoles privées sous contrat**

Mr Le Maire informe le conseil que l'association des parents d'élèves de l'école privée de La BESSE avait sollicité la commune du TRUEL pour augmenter la subvention par enfant pour aider à la gestion de l'école de La BESSE.  
Mr le Maire précise qu'il a reçu, en compagnie de Mr VAYSETTES et Mr COUGOULE, le Président, le trésorier et le secrétaire de l'association des parents d'élèves.

Mr le Maire rappelle que chaque famille paye 20 euros par mois d'école pour le fonctionnement de l'école de la BESSE.

Le président a informé Mr Le Maire que le conseil d'administration de l'école de La BESSE ne souhaitait pas augmenter la part par famille.

Pour rappel, Mr le Maire rappelle que les communes des Costes Gozon et d'Ayssènes payent 300 euros par enfant de leur commune, scolarisé au Truel, à la commune du Truel.

Donc Mr Le Maire propose que l'aide versée à l'association des parents d'élèves de l'école privée de la Besse, qui ne sera plus une subvention mais une participation aux frais de scolarisation, soit d'un montant de 300 euros par élève.

**Mr Le Maire propose de voter POUR ou CONTRE cette aide.**

**11 VOTANTS : 7 POUR / 2 CONTRE / 2 BLANCS**

**Le conseil est POUR à La majorité.**

#### **Zones d'accélération des énergies renouvelables**

Mr Le Maire informe le conseil qu'il faut déterminer les zones futures pour les possibilités d'implantations d'énergie renouvelable.

Après échange, voici les zones proposées :

L'ancienne décharge de La Romiguière, la toiture de la salle des fêtes de La Romiguière, les toitures de l'ancien Presbytère de La Romiguière, Les toitures de la salle des fêtes de Costecalde, le foyer de vie Les PAREDOUS, et les zones pour les éoliennes.

**Le conseil est POUR à l'unanimité.**

#### **Approbation des comptes de gestions 2023**

Ils constituent la reddition des comptes du trésorier à l'ordonnateur. Aucune observation, ni réserve.

**Le conseil est POUR à l'unanimité.**

#### **Vote des comptes administratifs 2023**

Mr Le Maire demande à Mr AURIOL, 1<sup>er</sup> Adjoint, de prendre la présidence du conseil municipal.

Mr AURIOL accepte.

Mr Auriol présente au conseil l'état d'endettement de la commune.

En résumé le taux d'endettement est 17% du budget principal.

Mr AURIOL présente les comptes administratifs de chaque budget et propose de voter POUR ou CONTRE les comptes administratifs suivant l'ordre des budgets proposé.

Mr Le MAIRE quitte la séance du conseil le temps du vote.

## 10 VOTANTS

Budget général : 7 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget Eau et Assainissement : 5 POUR 3 CONTRE 2 BLANCS  
Budget Station-Service : 7 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget Photovoltaïque : 6 POUR 1 CONTRE 3 BLANCS  
Budget Maison pour Personnes Agées : 7 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget lotissement : 5 POUR 1 CONTRE 4 BLANCS

Les comptes administratifs sont validés à la Majorité pour 2023.

Mr Le Maire revient en séance après le vote, et reprend la Présidence de la séance du Conseil.

## Affectation des résultats 2023

### RESULTATS 2023

		LOT 2023	PHV 2023	STS 2023	EAUASS 2023	MPA 2023	COMMUNE 2023
A	RECETTES FONCTIONNEMENT N	11 400.00	3 283.74	240 830.04	115 892.97	274 822.42	1 952 349.07
B	DEPENSES FONCTIONNEMENT N	0	2 139.47	235 065.60	110 575.62	103 148.50	1 865 959.59
C	A-B = RESULTAT COURANT ANNEE N	11 400.00	1 144.27	5 764.44	5 317.35	171 673.92	86 389.48
D	EXCEDENT/DEFICIT REPORTE DE N-1	-76 875.71	-1 539.65	62 332.46	-293.17	8 552.58	20 272.23
E	C+D = RESULTAT A REPORTER OU AFFECTER	-65 475.71	-395.38	68 096.90	5 024.18	180 226.50	106 661.71
F	RECETTES INVESTISSEMENT N	20 481.25	11 338.00	15665.19	78 637.20	171 822.87	152 822.23
G	DEPENSES INVESTISSEMENT N	0	7 062.83	1 847.00	20 137.93	73 327.25	311 522.90
H	F-G =RESULTAT COURANT ANNEE N	20 481.25	4 275.17	13 818.19	58 499.27	98 495.62	-158 700.67
I	EXCEDENT/DEFICIT REPORTE DE N-1	-37 934.79	3 185.29	-12 614.19	296 944.97	-170 977.12	160 737.24
J	H+I = RESULTAT INVESTISSEMENT N	-17 453.54	7 460.46	1 204.00	355 444.24	-72 481.50	2 036.57
K	RAR RECETTES - RAR DEPENSES	0	13 041.50	0	0.00	-100 000.00	-26 441.84
L	J + K = RESULTAT A REPORTER SUR N+1	-17 453.54	20 501.96	1 204.00	355 444.24	-172 481.50	-24 405.27

Mr AURIOL propose de voter POUR ou CONTRE l'affectation des résultats suivant l'ordre des budgets proposé.

## 11 VOTANTS

Budget général : 8 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget Eau et Assainissement : 5 POUR 3 CONTRE 3 BLANCS  
Budget Station-Service : 8 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget Photovoltaïque : 8 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget Maison pour Personnes Agées : 8 POUR 1 CONTRE 2 BLANCS  
Budget lotissement : 5 POUR 3 CONTRE 3 BLANCS

Les affectations des résultats sont validées à la Majorité pour 2023.

## Questions diverses

Les sujets ayant tous été abordés la séance est levée à 15h30

ALIBERT Jean-Pierre,  
Le Maire



COUGOULE Gilles,  
secrétaire de séance

